

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 21- 15

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de **Jeudi 15 Avril 2021**

OBJET : Convention de partenariat entre le Syndicat Mixte du PNRM et l'Association GRENN'PEYI -

Président Monsieur Denis LOUIS-REGIS
Secrétaire de séance..... Monsieur Raphael MARTINE

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN le 15 Avril, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des PV in extenso des séances du Comité du 26/08/2020 et du Comité du 18/12/2020
2. Examen et Vote du Budget Primitif 2021 – Budget Principal
3. Examen et Vote du Budget Primitif 2021 - Annexe CFME
4. Validation du plan de financement de l'appel à projets d'un Corridor Ecologique
5. Indemnisation des caféiculteurs et des éleveurs de cochons créoles noirs d'excellence
6. Missions d'expertise du Café (n°2) et de la Vanille d'excellence
7. Convention de partenariat du projet GRENN PEYI
8. Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM

→ Membres Titulaires : Mesdames M-F TOUL – M-L LESDEMA – M. PLANTIN – J. DULYS-PETIT -
Messieurs D. LOUIS-REGIS – R. MARTINE - F. CATHERINE -

Pour les Communes

→ Membres Titulaires : Mme L. BESUBE(Ajoupa-Bouillon) - Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) – Mr B. BABIN (Bellefontaine) -
Mr G. MONSTIN(Carbet) – Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Fonds-Saint-Denis) -
Mr J-L GUIZONNE(Grand-Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) – Mr D. DOULIN(Lamentin) - Mr S. THALMENCY(Lorrain) – Mr R.
GABRIEL(Marin) - Mr R. BRITHMER(Morne-Rouge) -- Mme K. SALIBERT (Morne Vert) - Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr G..
GLONDU(Rivière-Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE(Rivière-Salée) - Mr R. DULYMOIS(Robert)- Mme M-A APOCALE(Saint-
Esprit) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. SAINT-CYR (Sainte-Anne) - Mr J. ELISABETH (Sainte-Luce)-
Mme J. BAZABAS(Sainte-Marie)- Mr C. PALIN (Trinité) -

Pour les Communautés d'Agglomération

→Membres Titulaires : Mr N. MONSTIN (CAP NORD) - Mr L. CLEMENTE(CACEM) –

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→CTM : Mr F. LORDINOT à Mr D. LOUIS-REGIS – Mrs C-A MENCE et D. ZOBDA à Mr F. CATHERINE -
→Communes : Mr J. DOMERGUE à Mr R. DULYMOIS - Mr J-C VARACAVOUDIN à Mr J-L GUIZONNE –
Mr E. JULTAT à Mr R. BRITHMER –

Membres titulaires absents

→CTM : Mesdames C. BAURAS - K. BERNABE – Messieurs L. BOUTRIN – G. COUTURIER – L. ADENET – B. BIROTA -
→Communes : Mr A. ALAMELU(Basse Pointe) – Mr A. BIRON (Case Pilote) - Mr L. JOUYE DE GRANDMAISON (Fort-de-France) –
Mr M. MICHALON (Marigot) – Mr M. GOLBASAMY (Saint-Pierre) – Mme B. BARDOUX (Trois Ilets) – Mr L. OCCOLIER (Vauclin) -
→Communautés d'agglomération : Mr J-F. BEAUNOL (CAESM) –

Invitée excusée : Madame Véronique LEFEBVRE – Trésorière du Syndicat Mixte du PNRM

Assistaient à la Réunion

Monsieur M. VEILLEUR, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs



Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique

- Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles 2311-1 et suivants ;
- Vu** Le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc Naturel Régional de la Martinique ;
- Vu** L'arrêté préfectoral approuvant les nouveaux statuts ;
- Vu** la délibération n°21-11 en date du 15 avril 2021 relative au vote du Budget Primitif – Budget Principal pour l'exercice 2021 ;

Considérant que le PNRM assure, dans le cadre des objectifs fixés par sa Charte et sur le territoire du Parc, la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement menées par les Collectivités Territoriales et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ayant approuvé la Charte, et l'Etat et les partenaires associés ;

Considérant que **Grenn Péyi** est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Son objectif est de développer la production de semences paysannes issues des pays tropicaux ; Et que Grenn péyi s'inscrit également dans la recherche et l'élaboration de nouveaux procédés-brevets ou toutes sortes de protection relative à la propriété intellectuelle ; Et que cette Association affirme clairement sa position militante pour une meilleure agriculture martiniquaise et une meilleure considération de l'humain ;

Considérant que le PNRM et Grenn péyi, souhaitent s'engager à instaurer des relations de travail renforcées en vue de réaliser des projets communs à bénéfices réciproques. L'objectif de cette collaboration ayant pour but de **développer des projets expérimentaux visant une production agricole durable pour une alimentation saine (sans produit phytosanitaire de synthèse) et nutritive (à haute valeur nutritionnelle)**.

Considérant qu'il est proposé la signature d'une convention pour établir un partenariat entre le PNRM et Grenn péyi en vue du développement de cette agriculture durable sur le territoire.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Comité syndical,

Article 1

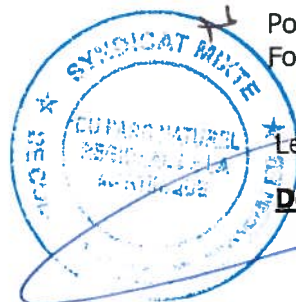
Approuve la signature d'une convention de partenariat entre le Parc Naturel Régional de la Martinique et l'Association GRENN'PEYI afin de développer ensemble une agriculture durable sur le territoire de la Martinique.

Article 2

Donne mandat au Président pour signer et effectuer toutes les démarches nécessaires et utiles à la mise en œuvre de cette convention.

Article 3

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte. *HL*



Pour extrait certifié conforme,
Fort de France, le 15 Avril 2021

Le Président,

Denis LOUIS-REGIS